



1152/NAA/CM/JJO/hlmn/ANAC/2022/DN-ND

Libreville, le 20 juin 2022

Le Directeur Général

Monsieur le Directeur Général
AIR PLANE DELIVERY
Toulouse-France

CLOTURE DES PHASES IV ET V DU PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT RAG 5.3

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après la clôture de toutes les FNC, la phase IV dite de démonstration et inspection du processus de renouvellement sus-évoqué est terminée.

Par ailleurs, nous vous invitons au retrait de votre agrément correspondant à la clôture de la phase V dite de délivrance des documents. Le retrait dudit agrément est assujetti au paiement des frais y attachés.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Directeur Général Adjoint, l'assurance de ma considération distinguée.

Nadine ANATO

Copie : DAF

RÉPUBLIQUE GABONAISE

UNION-TRAVAIL-JUSTICE



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

**CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE
D'AGREMENT D'ORGANISME DE MAINTENANCE**

(APPROVED AIRCRAFT MAINTENANCE RECOGNITION CERTIFICATE)

NUMERO GA.5.3-01-2022

Vu la loi n°023/2016 du 29 décembre 2016 portant Code de l'Aviation Civile ;

In view of the law n° 023/2016 on Civil Aviation Regulations ;

Vu la loi n°05/2008 du 11 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAC ;

In view of the law 05/2008 creating the ANAC ;

Vu l'arrêté 07/MTL/ANAC du 09 juin 2021 portant adoption du nouveau Règlement Aéronautique Gabonais ;

In view of the order 07/MTL/ANAC concerning the adoption of the RAG;

Conformément au Code de l'Aviation Civile Gabonais, à l'arrêté n°07/MTL/ANAC du 09 juin 2021, et aux dispositions de la section 5.3.2.2 du règlement RAG-5.3 ainsi que les conditions énoncées ci-dessous, le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) reconnais :

Pursuant to the Gabon Civil Aviation Regulations in force, and in accordance with the Order in Council 07/MTL/ANAC of 9th June, 2021, and the Requirements of 5.3.2.2 of regulation RAG-5.3 as well as subject to the conditions specified below the General Manager of the National Civil Aviation Agency recognizes:

AIRPLANE DELIVERY

Aérodrome de Toulouse-Francazal

135, Avenue du Comminges

31270 CUGNAUX

Site(s) d'entretien en base / *Base Maintenance location(s)*

CUNAUX (31270)

Comme organisme de maintenance des aéronefs agréé Part-145 le 27 MARS 2017 par l'autorité de l'aviation civile française sous la référence FR.145.0717/

duly approved Part-145 on march 27 st, 2017 by the civil aviation authority of France under reference FR.145.0717

est autorisé à effectuer la maintenance des aéronefs et sous-ensembles d'aéronefs immatriculés au Gabon, repertoriés dans le tableau d'agrément joint en annexe et la délivrance des certificats de remise en service en utilisant le numéro d'agrément ci-dessus conformément au RAG 5.3 en vigueur.

/is authorized to carry out maintenance on aircrafts and aeronautical products of aircrafts registered in Gabon in accordance with approved scope of work attached, to issue certificates of release to service using the recognition certificate number above as per regulation RAG 5.3.

Conditions:

1. L'Organisme de Maintenance des Aéronefs AIRPLANE DELIVERY signera les travaux contenus dans les protocoles de visite selon son Manuel de Procédures (M.O.E). / *AMO AIRPLANE DELIVERY shall sign all work contained in the submitted maintenance schedule in accordance with its Manual Of Procedures (MOE).*
2. Le présent certificat de reconnaissance sera valide jusqu'à sa date d'expiration tant que l'organisme de maintenance des aéronefs AIRPLANE DELIVERY maintien l'approbation délivrée par l'Autorité de l'aviation civile Française et satisfait aux exigences du RAG 5.3. / *This certificate of recognition shall remain valid until its expiration date as long as AMO maintains its approval issued by civil aviation authority of France and continue to satisfy the requirements of RAG-5.3.*
3. Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, le présent certificat de reconnaissance est valable deux (2) ans tant qu'il n'est pas rendu, remplacé, suspendu ou retiré. / *Subject to the conditions outlined above, this certificate of recognition is valid two (2) years until it is surrendered, superseded, suspended or revoked.*

Date d'expiration: 20 juin 2024

Expiry date

Fait à Libreville le 20 juin 2022

Date of issue

Le Directeur Général

Nadine ANATO

RÉPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

TABLEAU D'AGREMENT

(Approval Scope of Works)

NUMERO GA.5.3 -01-2022

AIRPLANE DELIVERY

Aérodrome de Toulouse-Francazal

135, Avenue du Comminges

31270 CUGNAUX

Site(s) d'entretien en base / Base Maintenance location(s)
CUNAU (31270)

CLASSE (Class)	CATEGORIES (Rating)	LIMITATIONS (Limitations)		
		Limitations	Base (base)	Ligne (line)
Aéronefs (Aircrafts)	A1 Avions de plus de 5700 kg (Aeroplanes above 57000 kg)	ATR 42-200/300 series	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		ATR 42-400/500/72-212A	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		ATR 72- 100/200 series	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		Embraer EMB-135/145	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		Falcon 900C/EX	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		Falcon 2000	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		Falcon 2000Ex	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		Peinture, voir le chapitre 1.9 du manuel des spécifications approuvé de l'organisme d'entretien (Painting, refer to chapter 1-9 of the approved maintenance organisation exposition)	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		Activités spécifiques mentionnées au chapitre 1.9 du manuel des Spécifications de l'organisme d'entretien (Specific activities indicated in chapter 1-9 of the approved maintenance organisation exposition)	Oui (Yes)	Oui (Yes)

<p>Éléments d'aéronefs autres que le moteur et l'APU complet (components others than complete engine & APU)</p>	<p>C4 Portes et panneaux (Doors-Hatches)</p>	<p>Voir le chapitre 1.9 du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance et la liste de capacité associée. (Refer to chapter 1.9 of the approved Maintenance Organisation Exposition and the associated capability list.)</p>
	<p>C5 Génération électrique et éclairage (Electrical Power & Lights)</p>	
	<p>C6 Aménagement (Equipment)</p>	
	<p>C8 Commandes de vol (Flight Controls)</p>	
	<p>C15 Oxygène (Oxygen)</p>	
	<p>C16 Hélices (Propellers)</p>	
	<p>C18 Protection givre, pluie, incendie (Protection ice/rain/fire)</p>	
	<p>C20 Structure (Structure)</p>	

Ce tableau d'agrément est limité aux produits, pièces, équipements et aux activités figurant à la section du domaine d'application contenu dans le Manuel des spécifications de l'Organisme d'Entretien (MOE) approuvé. (This scope of Works is limited to some products, parts, appliances and activities specified in the section of the application domain contained in approved Maintenance Organisation Exposition (MOE))

Référence du manuel de l'organisme de maintenance :
(Maintenance Organisation Exposition reference)

MOE, APD - QUA - 51 version 09, du 02/04/2021

(et révisions ultérieures approuvées)
(and later approved revisions)

Date d'expiration: **20 juin 2024**
Expiry date

Fait à Libreville le **20 juin 2022**
Date of issue

Le Directeur Général

Nadine ANATO